



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 13 JUIN 2024 À 19 H AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

PRÉSENCES

Dr Marc Bilodeau, président-directeur général (PDG), *par visioconférence*
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente, *par visioconférence*
Dre Valérie Caron, *par visioconférence*
Mme Marie-Christine Fournier, *par visioconférence*
Mme Catherine Janelle, *par visioconférence*
Mme Karine Laplante, *par visioconférence*
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*
Mme Claire Major, *par visioconférence*
M. Mathieu Ouellet, *par visioconférence*
Dre Natalie Therriault, *par visioconférence*

ABSENCES MOTIVÉES

M. Michel Roy, président
M. Ousmane Alkaly
M. Dave Blackburn
M. Rémi Bertrand
M. Luc Cadieux, membre observateur

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

M. Aziz Lahssaini, directeur des ressources financières (DRF)
M. Bruno Desjardins, adjoint au PDG
M. Hassan Celdir, CPA auditeur Raymond Chabot Grant Thornton

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller cadre - Communication et gouvernance

Aucun membre du public n'assiste à la rencontre.

1 Vérification du quorum et ouverture de la séance

La vice-présidente constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

1.1 Déclaration de conflit d'intérêt des membres du C.A. concernant un sujet à l'ordre du jour

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêt réel ou potentiel concernant un sujet à l'ordre du jour.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

CISSO-680-2024

ATTENDU que la séance a lieu par visioconférence à partir du siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec);

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente
- Dr Marc Bilodeau, président-directeur général (PDG)
- Dre Valérie Caron
- Mme Marie-Christine Fournier
- Mme Catherine Janelle
- Mme Karine Laplante
- M. Xavier Lecat
- Mme Claire Major
- M. Mathieu Ouellet
- Dre Natalie Therriault

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

2 Période de questions du public - INSCRIPTION OBLIGATOIRE - cisso_ca@ssss.gouv.qc.ca

Aucun membre du public ne demande la parole.

3 Comité de vérification

3.1 Rapport du représentant du comité - séance du 13 juin 2024

Le représentant du comité de vérification, Mme Christiane Morin-Carle, présente un compte-rendu de la séance qui a eu lieu le 13 juin à 17 h 30.

- La séance a été principalement consacrée à la présentation des états financiers du CISSS de l'Outaouais et du Fonds de santé au travail.
- Les membres du comité ont eu une présentation complète du rapport des auditeurs de la firme **Raymond Chabot Grant Thornton**.
- La reddition de comptes du Comité des usagers du CISSS de l'Outaouais (CUCI) a été présentée par Mme Claire Major et M. Adam Mongodin.

3.1.1 Procès-verbal de la séance du 15 mai 2024

Dépôt du document en titre.

3.2 Rapport d'audits par la firme Raymond Chabot Grant Thornton

M. Hassan Celdir, CPA auditeur et associé responsable de la mission à la firme Raymond Chabot Grant Thornton présente un aperçu des états financiers 2023-2024 du CISSS de l'Outaouais, qui ont fait l'objet d'une présentation exhaustive aux membres du comité de vérification tout juste avant la séance du conseil d'administration.

Le rapport présente une seule réserve à l'égard des obligations de faire travaux en immobilisation, demandées par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'ensemble des établissements publics présentent la même réserve.

Le CISSS de l'Outaouais termine l'exercice financier 2023-2024 avec un déficit total de 47 728 023 \$ (déficit de 48 374 770 \$ au fonds d'exploitation auquel s'ajoute un excédent du fonds d'immobilisations de de 646 747 \$).

3.2.1 États financiers 2023-2024 (AS-471)

CISSSO-681-2024

ATTENDU la présentation du rapport financier annuel au 31 mars 2024 par la direction des ressources financières ainsi que la présentation du rapport des auditeurs externes de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

ATTENDU la recommandation des auditeurs externes;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification;

SUR PROPOSITION DUMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport financier annuel (AS 471) du CISSS de l'Outaouais pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 présentant un déficit total de 47 728 023 \$ (déficit de 48 374 770 \$ au fonds d'exploitation auquel s'ajoute un excédent du fonds d'immobilisations de de 646 747 \$), ainsi que le rapport des auditeurs externes Raymond Chabot Grant Thornton.



3.2.2 Rapport financier Fonds de santé au travail

CISSSO-682-2024

ATTENDU que le rapport financier du Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 est préparé par le CISSS de l'Outaouais et audité par l'auditeur externe Raymond Chabot Grant Thornton, et ce, en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du 13 juin 2024;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

3.3 Reconduction du contrat de la firme d'auditeur

CISSSO-683-2024

ATTENDU que l'article 290 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (LSSSS) indique qu'un établissement doit avoir recours, au moins tous les quatre ans, à une procédure d'appel d'offres visant l'obtention d'une prestation de services d'un cabinet de vérificateurs qui soit du meilleur rapport qualité/coût;

ATTENDU que le dernier appel d'offres a été lancé en 2023, pour les mandats d'audit du 1er avril 2023 au 31 mars 2027;

ATTENDU que le contrat de service d'auditeurs indépendants a été octroyé à la firme d'auditeurs externes Raymond Chabot Grant Thornton avec une durée initiale d'une (1) année et couvrait la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. Ce contrat était assorti d'une option de renouvellement annuel pour 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

ATTENDU que le premier terme du contrat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton s'est échu le 31 mars 2024;

ATTENDU qu'un audit intermédiaire prévu à l'automne 2024 pour la transition de la mise en place de Santé Québec dont les détails sont à venir;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du 13 juin 2024;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER le contrat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 100 000 \$ pour l'audit de l'année financière commençant le 1er avril 2024;

DE MANDATER la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation du mandat d'audit intermédiaire prévu à l'automne dont le détail et la soumission sont à venir;

D'AUTORISER le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

4 Affaires courantes

4.1 Contrats de sages-femmes

4.1.1 Mme Magalie Bock

CISSSO-684-2024

ATTENDU qu'en vertu du 5e alinéa de l'article 173 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (chapitre S4.2), le conseil d'administration d'un établissement doit conclure les contrats de services avec les sages-femmes conformément aux dispositions de l'article 259.2 de cette loi, le cas échéant;

ATTENDU l'offre de service de Mme Magalie Bock;



ATTENDU l'obligation du conseil des sages-femmes, envers le conseil d'administration, de donner son avis sur les compétences et qualifications de toutes les sages-femmes qui font une offre de service au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du Conseil des sages-femmes formulée le 25 avril 2024;

ATTENDU la recommandation du président-directeur général;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OFFRIR un contrat à temps partiel occasionnel à Mme Magalie Bock.

4.1.2 Mme Vivianne Renaud

CISSSO-685-2024

ATTENDU qu'en vertu du 5e alinéa de l'article 173 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (chapitre S4.2), le conseil d'administration d'un établissement doit conclure les contrats de services avec les sages-femmes conformément aux dispositions de l'article 259.2 de cette loi, le cas échéant;

ATTENDU l'offre de service de Mme Vivianne Renaud;

ATTENDU l'obligation du conseil des sages-femmes, envers le conseil d'administration, de donner son avis sur les compétences et qualifications de toutes les sages-femmes qui font une offre de service au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du Conseil des sages-femmes formulée le 25 avril 2024;

ATTENDU la recommandation du président-directeur général;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OFFRIR un contrat à temps partiel occasionnel à Mme Vivianne Renaud.

5 Date de la prochaine séance régulière : 27 juin 2024

6 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.

Christiane Morin-Carle, vice-présidente
Président

Marc Bilodeau
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 27 juin 2024, résolution CISSSO-692-2024.

